

Nouvelles des Églises adventistes

- 2 Bâle, Suisse - Dialogue interreligieux entre responsables mennonites et responsables adventistes
- 2 Montpellier, France – Dix employés médaillés au foyer adventiste du Romarin
- 3 Silver Spring, Maryland, États-Unis – La consécration des femmes pasteurs dans l'Église adventiste mondiale

Œcuménisme

- 4 Jérusalem, Israël - Des femmes contre l'extrémisme religieux
- 4 Genève, Suisse – Commerce des armes : Les organisations chrétiennes donnent de la voix

Liberté religieuse

- 5 Paris, France - Faut-il banaliser les jours fériés d'origine chrétienne ?
- 5 Indonésie - Une Église d'Indonésie revendique la liberté de culte
- 7 Genève, Suisse - Inquiétude autour d'une loi sur le blasphème en Tunisie

Société

- 7 Strasbourg, France - Les préjugés antimusulmans entravent l'intégration

Service de presse adventiste

(Service de communication adventiste francophone)

BP 100
30, avenue Émile-Zola
77193 Dammarie-lès-Lys Cedex, France

Rédaction :

Tél. : 01 64 79 87 00
Fax : 01 64 79 87 19
E-Mail : communications.ufb@adventiste.org

Les communiqués peuvent être reproduits avec mention de la source : BIA

Site web : www.adventiste.org

Directeur de publication

Jean-Paul BARQUON

Rédaction

Jean-Paul BARQUON

Correspondants

Dominik FRIKART
Émanuel LOPES
Michel MAYEUR
Christophe MICHEL

Secrétariat administration

Dina LAMBERT

Nouvelles des Églises adventistes

(Le journal du Jura/APD/EUD/BIA) –
Dammarie-les-Lys, France

Bâle, Suisse - Dialogue interreligieux entre responsables mennonites et responsables adventistes

Les premiers entretiens entre l'Église adventiste mondiale (la Conférence générale¹) et la Conférence mennonite mondiale ont eu lieu du 28 juin au 1^{er} juillet 2011, à Silver Spring, dans le Maryland aux États-Unis.

Plus récemment, du 27 au 31 mai 2012, au Centre Bienenberg, près de Bâle, en Suisse, d'autres rencontres se sont tenues sur le thème : « *Vivre la vie chrétienne dans le monde d'aujourd'hui* ». Des documents de nature théologique et de différents thèmes furent abordés à savoir, la paix, la non-violence et le service militaire, la santé, la guérison, l'écologie et la nature, ainsi que la mission de l'Église.

Dans le second dialogue, les principaux sujets ont été présentés sur l'eschatologie et l'herméneutique biblique (interprétation des textes bibliques). Les discussions ont soulevé des questions sur le salut, la fidélité, le sabbat, la justice, le rôle des femmes dans le ministère pastoral, la discipline ecclésiastique, etc.

Au cours de cette rencontre, les participants ont visité des lieux historiques importants pour ces deux confessions dans la région. Ils ont visité la tombe de **John N. Andrews**, premier missionnaire adventiste européen, ainsi que la première chapelle adventiste fondée en Suisse en 1867. Les participants ont ensuite visité l'église évangélique mennonite située au dessus de la ville de Tramelan.

Les sous-sols de l'Église Jean Guisboden Sonnenberg abritent les archives historiques mennonites.

Les participants ont suivi un exposé sur l'histoire de la communauté mennonite avant d'être accueillis pour un repas fraternel.

Enfin, une déclaration conjointe a été rédigée dans laquelle les deux parties ont présenté leurs conclusions, leurs recommandations. Chaque délégation présentera cette

déclaration à l'organisme administratif de leur Église qui approuva et suscita ce dialogue de deux ans.

Du côté des mennonites, étaient présents **Robert Suderman** (Canada), **Valerie Rempel** (États-Unis), **Henk Stenvers** (Pays-Bas), **Patricia Urueña** (Colombie), **Danisa Ndlovu** (Zimbabwe), et **Tom Yoder Neufeld** (Canada). Du côté des adventistes : **Bert B. Beach** (États-Unis), **Denis Fortin** (Canada), **John Graz** (États-Unis), **William Johnsson** (États-Unis), **Peter Landless** (États-Unis) et **Teresa Reeve** (Canada).

(Foyer du Romarin/Midi Libre/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Montpellier, France – Dix employés médillés au foyer adventiste du Romarin

Au mois d'avril dernier, l'équipe du Foyer du Romarin recevait le Fanion du dévouement des mains de la fille adoptive de Jacques Chirac. Au mois de mai, l'Award 2012 du développement durable en établissement de santé, à l'Hôpital Expo.

Le 27 juin 2012, c'est un peu l'association de ces deux récompenses qui marque le dévouement durable de dix employés. Ces diplômes de la médaille d'honneur du travail (argent et or) ont été remis par le directeur de l'EHPAD (Établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) à plusieurs professionnelles, qui ont mérité d'avoir réalisé entre 20 et 38 années de leur carrière au service du Foyer du Romarin.

Véritable noyau dur de l'établissement, ces employées ont suivi l'évolution des effectifs, des besoins des résidents, des politiques vieillesse et des techniques professionnelles et elles ont activement participé à l'amélioration continue de la qualité des prestations.

Le directeur de l'établissement, **Michel Aimonetti**, a vivement remercié chaque membre du personnel pour ses qualités, son engagement durable et efficace, ce qui constitue la richesse essentielle du Foyer.

La municipalité de Clapiers a été représentée par l'adjoint au Maire **Michel Chastaing**.

En félicitant l'équipe, il a témoigné de la bonne réputation de l'établissement, largement reconnue par les Clapiérois et même au-delà.

Bien qu'étant associatif et indépendant, le Foyer du Romarin est un acteur dynamique,

¹ Conférence générale : Église mondiale des adventistes du 7^e jour

impliqué à différents niveaux sur le territoire clapiérois, c'est pourquoi l'équipe municipale a voulu s'associer à cet événement.

C'est en 1949 que le Foyer est apparu tout d'abord à Pignan, près de Montpellier, sous l'impulsion de Mademoiselle **Becker**, puis en 1974, **Jean Sambian** le nouveau directeur a participé à l'achat d'une propriété, à Clapiers. De 80 places, le Foyer s'est étendu à 95 places.

Le Foyer du Romarin est un établissement associatif faisant partie d'un grand groupe international, actif notamment dans les soins, la prévention et l'éducation à la santé. Ce groupe comprend 216 hôpitaux et sanatoriums, 173 cliniques et dispensaires et 168 maisons de retraite et orphelinats. Cela représente plus de 15 millions de patients soignés par année (statistiques 2010).

Ce groupe a été créé par l'Église adventiste. Dans le domaine de la santé, l'Église adventiste est internationalement et scientifiquement reconnue pour développer des principes de vie permettant à ceux qui les suivent de vivre plus longtemps et en meilleure santé.

<http://www.foyerduromarin.com/>

(AW/ANN/APD/BIA) – Dammarie-les-Lys, France
Silver Spring, Maryland, États-Unis – La consécration des femmes pasteures dans l'Église adventiste mondiale

Le leader mondial des adventistes du septième jour, le président **Ted Wilson**, a publié un très inhabituel « appel à l'unité » à l'intention des institutions administratives de l'Église adventiste qui ont pris ou qui envisagent une action indépendante sur la consécration des femmes au ministère pastoral. La déclaration a été publiée le 29 juin en réponse aux actions de plusieurs Unions de fédérations adventistes, dont deux en Amérique du Nord.

Les Unions de Fédérations, constituent les éléments constitutifs de la Conférence générale. Elles ont indiqué une volonté de consacrer les femmes ou alors de prendre des décisions indépendantes pour favoriser de telles consécration dans leurs territoires. À ce jour, l'Église adventiste du septième jour ne consacre pas les femmes au ministère pastoral afin de rester conforme aux votes sur cette question qui fut l'une des préoccupations de la délégation internationale lors des sessions de la Conférence générale de 1990 et de 1995.

L'appel à l'unité a été préparé et adopté à l'unanimité par consensus, par les

administrateurs de la Conférence générale, un groupe de 40 dirigeants de l'Église, y compris les 13 présidents de Divisions (institutions administratives de l'Église adventiste) qui exercent également les fonctions de vice-présidents de la Conférence générale.

Dans son contenu, l'appel commence par noter les récentes actions locales et/ou des propositions pour rappeler, à la fois, aux Unions de Fédérations et à l'ensemble des membres des Églises que toute la question de l'ordination est à l'étude par la famille adventiste mondiale avec des résultats attendus en 2014. Une fois ces résultats reçus, le comité exécutif de la Conférence générale, décidera ou non de faire des recommandations supplémentaires sur la question de la consécration des femmes lors de la 60^e session (Assemblée générale) de la Conférence générale de juillet 2015 prévue à San Antonio, au Texas. D'ici là, la décision de « *changer ou modifier les pratiques de consécration est une décision mondiale et demande une prise de position du corps mondial,* » indique le document.

[...] Les dirigeants ont fait référence à l'approche collaborative adoptée pour les décisions clés, approche qui a caractérisé le fonctionnement de l'Église adventiste du 7^e jour depuis son organisation en 1863, il y a près de 150 ans. « *L'essence de l'unité dans le fonctionnement organisationnel de l'Église adventiste du septième jour c'est l'engagement mutuel de toutes les organisations à un processus décisionnel collectif pour les questions qui affectent toute la famille de l'église, et l'acceptation de ces décisions comme faisant autorité dans l'Église. La décision de toute Union qui irait dans une direction différente représente un rejet de cette valeur fondamentale dans la vie de la dénomination [...]* »

Cependant, les leadeurs de l'Église adventiste appellent sincèrement les Unions concernées à :

1. Fonctionner en harmonie avec les décisions de l'Église mondiale.
2. Éviter toute décision indépendante contraire aux décisions prises par le corps mondial de l'Église en 1990 et 1995.
3. Communiquer à leurs corps constituants les implications d'une décision indépendante sur la santé de la communauté en général.
4. S'engager activement dans la discussion mondiale sur la pratique de la consécration

pastorale qui devra aboutir à un rapport en 2014 et 2015.

Depuis le 31 décembre 2010, l'Église adventiste compte 60 Unions de fédérations et 59 Unions de missions. Organisée en Conférence générale en 1863, l'Église adventiste du septième jour compte 17 millions de membres baptisés. Elle est active dans 209 pays et territoires à travers le monde. On estime aussi à 30 millions le nombre de personnes qui fréquentent les services culturels adventistes dans le monde.

Œcuménisme

(ENInews/Judith Sudilovsky/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Jérusalem, Israël - Des femmes contre l'extrémisme religieux

Une conseillère municipale de Jérusalem a déclaré vouloir créer un forum de femmes sous les auspices de la ville. L'objectif serait de lutter contre la progression de l'extrémisme religieux en rassemblant par-delà les clivages confessionnels. « *Il est essentiel que les femmes coopèrent* », a déclaré **Rachel Azaria** lors d'un débat organisé le 18 juin à l'occasion de la 21^e conférence annuelle du Conseil de coordination interreligieux en Israël. Elle s'efforce de promouvoir le dialogue et la paix entre les différentes religions du pays. La conseillère municipale se considère personnellement comme juive orthodoxe. Elle fait partie de l'équipe municipale de Jérusalem depuis 2008, en tant que membre du Parti de Jérusalem, une formation plurielle.

En réponse à une suggestion du public, **Rachel Azaria** a affirmé qu'elle s'efforcerait de créer un forum de femmes qui inclurait des palestiniennes musulmanes et chrétiennes, une démarche qui n'est pas toujours évidente, ni simple à Jérusalem, ville politiquement divisée. « *Nous devons travailler ensemble ; nous n'avons pas le choix* », a-t-elle ajouté. « *Nous devons être unies sur ces questions ; les modérées devraient travailler main dans la main contre les extrémistes de tous bords.* »

L'une des problématiques dont il est question est nommée les « *crimes d'honneur* » dans le milieu arabe. Généralement, il s'agit d'un homme qui tue une femme de sa famille pour avoir compromis l'honneur de la famille en s'habillant de façon « *inconvenante* » ou en s'affichant avec un homme qui n'est pas de la famille, a expliqué **Rachel Azaria**.

« *Il est de notre responsabilité à toutes de veiller à ce que la police traite ces meurtres de femmes comme n'importe quel autre homicide* », a-t-elle ajouté.

Laila Abed Rabo, chercheuse en droit islamique à l'Université hébraïque et militante des droits de la femme dans la communauté arabe musulmane, et **Nora Kort**, spécialiste du développement des ressources collectives travaillant dans la communauté arabe chrétienne, ont toutes deux apporté leur soutien à la création de ce forum. « *Cela pourrait être un point de départ pour œuvrer au renforcement des liens entre les femmes toutes religions confondues* », a déclaré **Laila Abed** à la correspondante d'ENInews.

Pour ces trois femmes, il est certain que la religion est devenue un outil aux mains des extrémistes, qui l'utilisent à mauvais escient pour soumettre les femmes. Hormis certains hommes qui s'efforcent de dominer les femmes, a expliqué **Laila Abed**, le problème réside en partie dans le fait que de nombreuses femmes ignorent leurs droits au sein de la structure organisée de l'Islam. L'éducation est donc, selon elle, un élément clé de l'amélioration du statut de la femme.

Quelque 70 personnes, hommes et femmes, ont assisté au débat, dont une proportion de Palestiniens plus importante qu'à l'accoutumée. « *Je pense que ce sont des problématiques d'intérêt commun. Or, pour être plus efficaces, nous devons nous unir et marginaliser les extrémistes pour éviter qu'ils ne prennent le contrôle* », a indiqué la directrice adjointe du Conseil de coordination interreligieux en Israël, **Sara Bernstein**, qui modérait la séance.

(ENInews/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Genève, Suisse – Commerce des armes : Les organisations chrétiennes donnent de la voix

Le traité sur le commerce des armes doit inclure les munitions, affirment des représentants d'organisations chrétiennes. Ils ont lancé une exhortation commune aux 194 États réunis à la table des négociations sous l'égide de l'ONU, à New York.

Les propositions prévoient l'interdiction de la vente d'armes en cas de génocide, de crime de guerre ou de violation grave des droits de la personne. Presque tous les 194 États participant aux négociations reconnaissent que les armes et les munitions les plus souvent utilisées dans ces cas doivent être incluses

dans le traité, indique le Conseil œcuménique des Églises (COE) dans un communiqué.

Les Églises et leurs membres sont témoins, au quotidien, du coût en vies humaines de la violence armée illégitime quand, partout dans le monde, des victimes sont amenées dans des hôpitaux d'Église ou des cimetières chrétiens. « *Le traité sur le commerce des armes doit réglementer les munitions qui tuent ces gens* », affirment les représentants du COE, de l'Alliance évangélique mondiale, de Pax Christi International et de Caritas, dans un communiqué conjoint publié en français le 23 juillet. Une infime minorité de pays, dont certaines grandes puissances, insiste pour que les munitions ne soient pas incluses dans le champ d'action du traité. « *Les munitions ne sauraient être omises de la réglementation tant attendue d'un commerce qui a apporté tant de souffrance et de mort pour des millions de gens* », ont déclaré les responsables d'Église à mi-parcours des négociations. Les débats, qui se déroulent sous l'égide des Nations Unies pendant un mois entier, sont extrêmement sensibles.

Le pasteur **Walter Altmann**, président du Comité central du COE est à la tête de la délégation œcuménique à la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes à New York. La campagne du COE pour ce traité fort et efficace mobilise environ 70 Églises membres et organisations affiliées dans 35 pays.

Liberté religieuse

(Le monde des religions/Fabien Trécourt/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Paris, France - Faut-il banaliser les jours fériés d'origine chrétienne ?

L'idée qu'il faille « déconfessionnaliser » certains jours fériés, soutenue par l'ANDRH (Association nationale des directeurs des ressources humaines), induit que ces fêtes seraient d'origine chrétienne. Mais le système actuel s'inscrit dans une histoire plus complexe.

Les jours fériés « d'origine chrétienne » reviennent sur le devant de la scène. L'ANDRH propose de les remettre en question, voire d'en banaliser trois.

Concrètement, chaque salarié serait libre de prendre sa journée pour la Pentecôte, l'Ascension et l'Assomption, ou de venir travailler et de libérer n'importe quel autre jour

de l'année. Le but : permettre aux autres confessions d'utiliser ce congé pour leurs propres fêtes. Les athées aussi sont concernés : ils pourraient prendre un long week-end en septembre plutôt qu'en mai, par exemple... L'idée a notamment été défendue en 2003 par le directeur de recherches au CNRS **Patrick Veil**, devant la commission **Stasi**, et reprise par la candidate écologiste à la présidentielle **Eva Joly** lors de la dernière campagne.

L'ANDRH constate une montée du fait religieux en entreprise, une augmentation des demandes d'absence pour pratiquer et, lorsque ça n'est pas possible, un sentiment de discrimination croissant. Les anthropologues **Dounia** et **Lylia Bouzar** faisaient le même constat dans un essai, consacré à l'islam en l'occurrence, *Allah a-t-il sa place dans l'entreprise ?* (Albin Michel, 2009) : « *les salariés musulmans ont conscience que l'histoire de France est liée à la chrétienté. Mais l'octroi de jours sacrés liés aux autres religions serait apprécié, toujours en termes de reconnaissance.* » Sous réserve que le fonctionnement de l'entreprise s'y prête, cela pourrait même faciliter la gestion du personnel : « *on peut supposer que l'institution de Yom Kippour et de l'Aïd comme jours fériés nationaux faciliterait l'organisation des managers qui pourraient s'organiser à l'avance* », concluent-elles.

Dans le système actuel, les jours fériés à connotation religieuse sont estampillés comme essentiellement chrétiens. En fait, ils proviennent tout autant du judaïsme, de l'antiquité gréco-romaine ou du paganisme ; ces fêtes puisent dans l'histoire de l'humanité avant d'avoir été codifiées pour le catholicisme. Noël, par exemple, est vraisemblablement une réinterprétation de la célébration du solstice d'hiver, des saturnales romaines ou encore de l'antique fête du Sol invictus... « *En retenant la date de cérémonies païennes pour commémorer un haut fait évangélique, explique l'historien Odon Vallet dans son Petit lexique des idées fausses sur les religions (Albin Michel, 2002), l'Église christianisa une vieille fête de la nature et Noël fut célébré le 25 décembre à partir de l'an 336 (environ), à la fin du règne de Constantin, le premier empereur chrétien, dont le soleil était le Christ.* »

En somme, le système actuel de jours fériés « *n'est pas plus logique qu'un autre* », résume à sa manière le président du CRIF, **Richard**

Prasquier. Changer de substrat pourrait être tout aussi arbitraire. Dans son livre *Dieu et les religions en 101 questions-réponses* (Albin Michel, 2012), **Odon Vallet** rappelle que le calendrier grégorien ne s'imposa pas vraiment avant 1582. Par la suite, la Révolution française voulut déchristianiser le compte des années en y substituant une version républicaine, dont l'an 1 commençait le 22 décembre 1792. « *Ce calendrier resta en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 1806, date de sa suppression par Napoléon. La Commune de Paris tenta, en 1871, de le rétablir mais l'ère chrétienne conquiert le monde entier à l'époque coloniale.* » Aujourd'hui, seuls quelques pays utilisent un autre système de référence, le calendrier hébraïque ou musulman par exemple. En tout état de cause, il semble difficile de changer des habitudes pluriséculaires sur simple décision.

(COE/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Indonésie - Une Église d'Indonésie revendique la liberté de culte

Le dimanche 24 juin dernier, les fidèles de l'Église Taman Yasmin, aux côtés des membres d'autres Églises locales, ont prié aux abords du Palais Merdeka, résidence du président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono. La communauté a célébré le culte sous le regard des forces de l'ordre, en espérant que son appel à la liberté de culte serait entendu.

L'Église Taman Yasmin à Bogor, Java occidentale, fait partie d'une des Églises membres du Conseil œcuménique des Églises (COE). Alors que le lieu de culte de l'Église Taman Yasmin était à moitié terminé, le gouvernement local a stoppé la construction en 2008, sous la pression, dit-on, de groupes politiques islamiques de tendance dure, tel que le Forum populaire islamique.

Malgré un arrêt de la Cour suprême en faveur de la poursuite de la construction en 2011, l'Église Taman Yasmin n'a toujours pas pu reprendre ses services religieux.

Le pasteur **Walter Altmann**, président du Comité central du COE, a rendu visite à la communauté, l'année dernière, pour exprimer la solidarité œcuménique avec l'Église Taman Yasmin et demander instamment un « dialogue pacifique » pour résoudre le problème.

Ce 24 juin, des membres d'autres églises locales ont affronté la chaleur de l'été

indonésien pour se joindre à la paroisse Taman Yasmin. Sous le regard des forces de l'ordre de Jakarta qui avaient établi un cordon de sécurité, les chrétiens rassemblés ont chanté et écouté une prédication juste à côté de la route.

« *L'Indonésie est une société pluraliste, qui respecte les valeurs de l'harmonie entre les religions. Les musulmans ont toujours accepté les traditions locales et les diverses religions dans le pays* », a indiqué le pasteur **Gomar Gultom**, secrétaire général de la Communion d'Églises d'Indonésie, qui assistait au service religieux.

Selon lui, les chrétiens d'Indonésie représentent environ cinq pour cent de la population, aux côtés d'autres minorités religieuses telles que les communautés ahmadiya, bouddhiste et baha'ie. « *Depuis une dizaine d'années, on observe une augmentation de l'influence d'éléments extrémistes qui, à tort, assimilent le christianisme à l'Occident*, a expliqué le pasteur Gultom. *Plusieurs organisations musulmanes, dont l'Institut Wahid, nos partenaires dans le dialogue interreligieux et la société civile, ont distingué cette tendance et nous appuient dans notre démarche en faveur de la liberté religieuse en Indonésie.* »

Le pasteur **Olav Fykse Tveit**, secrétaire général du COE, qui participait également au service célébré aux abords de la résidence présidentielle à Jakarta, a exprimé son soutien aux Églises d'Indonésie et plaidé pour leur droit de pratiquer leur foi sans intimidation. « *Nous sommes ici pour soutenir tous les croyants, qu'ils soient chrétiens, musulmans ou adeptes d'autres traditions religieuses. Nous avons tous été créés par Dieu pour célébrer son culte. Nous respectons cette relation profonde qui est enracinée dans le cœur de chaque être humain. En tant que COE, nous vous soutenons et nous plaidons en faveur de votre droit de célébrer le culte dans vos églises, mosquées ou temples* », a déclaré le secrétaire général.

Cela fait trois mois que les fidèles de l'Église Taman Yasmin célèbrent le culte aux abords de la résidence présidentielle. Avant cela, ils organisaient des services dans des maisons de membres de la communauté. Ils ont expliqué à leurs interlocuteurs à quel point il leur est difficile de s'accommoder de leur sentiment de déplacement, d'autant plus qu'ils sont confrontés aussi au harcèlement de la part de groupes fondamentalistes.

Eva Kusuma Sundari, membre musulmane du Parlement, assistait au service organisé

près de la résidence présidentielle. Par sa présence, elle a voulu affirmer son soutien aux Églises, ainsi qu'à d'autres minorités religieuses dont les droits doivent être protégés. [...] Les membres d'Églises locales qui participaient au service religieux de ce dimanche ont souligné que l'Église Taman Yasmin n'est pas la seule à être confrontée à des actes d'intimidation. Beaucoup d'autres Églises sont victimes de harcèlement et craignent d'affirmer leurs droits.

Le pasteur **Palti Panjaitan**, de l'Église Filadelfia de la *Huria Kristen Batak Protestan* (HKBP, Église chrétienne protestante Batak), qui animait le culte aux côtés d'autres représentants d'Églises locales lors du service célébré aux abords de la résidence présidentielle, a appuyé ce point de vue, en invitant instamment les Églises à continuer d'attirer l'attention de l'État sur leurs problèmes [...].

(Réseau évangélique Suisse/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Genève, Suisse - Inquiétude autour d'une loi sur le blasphème en Tunisie

Le Groupe de travail pour la liberté religieuse (GLR) du Réseau évangélique suisse (SEA×RES) a demandé, dans une lettre adressée au conseiller fédéral **Didier Burkhalter**, que la Suisse s'implique contre l'élaboration d'une législation sur le blasphème en Tunisie.

Le parti islamiste au pouvoir en Tunisie envisage l'adoption d'une disposition législative incriminant l'atteinte au sacré. Dans un contexte où les groupes salafistes tentent de renforcer leur influence sur la société et s'en prennent à tout ce qu'ils jugent blasphématoire envers l'Islam, ce projet a de quoi inquiéter. Sur place, ces groupes surveillent aussi de près la minorité chrétienne tunisienne, une minorité de plus en plus sous pression depuis le changement de régime.

Dans le cadre du Programme – Afrique du Nord 2011-2016 de la DDC (Direction du développement et de la coopération), la Suisse s'engage pour la transition vers la démocratie et les droits de l'homme en Tunisie. Elle s'offre ainsi la possibilité d'encourager la Tunisie à se développer vers une société pluraliste et tolérante qui respecte pleinement les droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et la liberté religieuse.

Le courrier du Réseau évangélique suisse

(SEA×RES) à **Didier Burkhalter** demande au conseiller fédéral d'intervenir auprès de la Tunisie, afin que la liberté d'expression et la liberté religieuse soient pleinement garanties. En particulier, la Tunisie devrait renoncer à l'adoption d'une disposition qui donnerait l'impression aux extrémistes que la violence à l'encontre des minorités religieuses est légitimée.

Société

(Conseil de l'Europe/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Strasbourg, France - Les préjugés antimusulmans entravent l'intégration

Les musulmans d'Europe veulent interagir avec les autres européens et participer à la vie de la société en tant que membres à part entière, mais ils se heurtent régulièrement à diverses formes de préjugés, de discrimination et de violence qui renforcent leur exclusion sociale. C'est la conclusion de recherches menées récemment par plusieurs organisations internationales et ONG. Les commentateurs du « printemps arabe » ont malheureusement manqué une occasion historique de déconstruire l'idée reçue selon laquelle l'Islam serait incompatible avec la démocratie et ont préféré exagérer le risque de migrations massives vers l'Europe, déclare **Nils Muižnieks**, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Les musulmans sont devenus la figure emblématique de l'altérité dans le discours de la droite populiste en Europe. Des partis politiques ont jeté l'opprobre sur les musulmans à des fins électoralistes en Autriche, en Bulgarie, en Belgique, au Danemark, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suisse. Il est souvent question des musulmans lors des débats sur ce qui serait « *l'échec du multiculturalisme* ». Pourtant, rares sont les pays à avoir expérimenté le multiculturalisme en tant que stratégie destinée à promouvoir le dialogue interculturel tout en préservant les identités culturelles.

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre, les musulmans sont inextricablement liés au terrorisme dans l'opinion publique. Or, certains des actes les plus horribles commis en Europe ces dernières années (la série de meurtres racistes en

Allemagne et le massacre prémédité de dizaines d'innocents par un extrémiste en Norvège) nous rappellent que l'extrême-droite présente aussi des dangers et que les terroristes n'ont pas tous les mêmes motivations idéologiques.

De grands partis ont exploité la défiance à l'égard des musulmans en soutenant des mesures législatives restrictives dirigées contre cette population. En Belgique et en France, des lois prévoient, depuis 2011, une amende ou un « *stage de citoyenneté* » pour les femmes portant un voile intégral dans l'espace public. En Italie, des collectivités locales ont invoqué une vieille loi antiterroriste qui interdit, pour des raisons de sécurité, de se couvrir entièrement le visage pour punir des femmes qui portaient le voile intégral. Il a été question d'initiatives similaires en Autriche, en Bosnie-Herzégovine, au Danemark, aux Pays-Bas, en Espagne et en Suisse.

Après une campagne marquée par des propos antimusulmans, une majorité des électeurs suisses se sont prononcés, fin 2009, en faveur de l'interdiction de la construction de nouveaux minarets. Ce vote a incité la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) à publier une déclaration (procédure qu'elle utilise rarement) pour condamner la discrimination à l'encontre des musulmans et l'atteinte portée à leur liberté de religion en Suisse. Dans de nombreuses villes européennes, les autorités se montrent bien plus réticentes à délivrer des permis de construire dans le cas de mosquées que pour d'autres lieux de culte.

Il ressort d'une étude récente de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) que, dans l'Union européenne, 1 musulman sur 3 a été victime de discrimination au cours des 12 mois précédents, les jeunes étant les plus touchés. En outre, selon un rapport qui vient d'être publié par Amnesty International, nombre de femmes musulmanes estiment n'avoir aucune chance de trouver un emploi, à cause des lois limitant le port de symboles ou de tenues à caractère religieux ou culturel.

Policiers, douaniers et gardes-frontières pratiquent une forme de discrimination particulièrement pernicieuse lorsqu'ils se livrent à un profilage ethnique ou religieux à l'encontre des musulmans en les arrêtant à cause de leur apparence. Le profilage ethnique ou religieux est non seulement discriminatoire, mais aussi contre-productif : en effet, les membres des forces de l'ordre se focalisent sur l'apparence au lieu d'essayer de détecter les comportements suspects et s'aliènent ainsi les communautés avec lesquelles ils auraient besoin de coopérer.

Les gouvernements devraient renoncer aux lois et mesures visant spécialement les musulmans et interdire la discrimination fondée sur la religion ou les convictions dans tous les domaines. Ils devraient aussi permettre à des médiateurs et à des organismes de promotion de l'égalité indépendants d'examiner les plaintes, de donner des conseils juridiques aux victimes et de les représenter en justice, de participer à l'élaboration des politiques et de mener des recherches sur la discrimination à l'encontre des musulmans et d'autres groupes religieux. Ces recherches devraient s'appuyer sur la collecte de données ventilées par origine ethnique, religion et sexe.

Parallèlement, il faudrait que les gouvernements combattent les préjugés et l'intolérance de l'opinion publique à l'égard des musulmans. Pour ce faire, ils pourraient s'inspirer utilement de la Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI intitulée « *La lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans* ». De plus, l'OSCE, l'Unesco et le Conseil de l'Europe ont diffusé en 2011 d'intéressantes « *lignes directrices, à l'intention des éducateurs, relatives à la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les musulmans* ».

Il est temps de reconnaître que les musulmans font partie intégrante des sociétés européennes et qu'ils ont droit à l'égalité et à la dignité. Préjugés, discrimination et violence ne font qu'entraver l'intégration. Nous avons besoin d'un « *printemps européen* » pour éradiquer les formes anciennes et nouvelles de racisme et d'intolérance.

Commission paritaire	0217 G 88583	Abonnement	France	12 €
Dépôt légal	N° 79 – CAB – 019	d'un an	Dom	13 €
	Préfecture de Seine-et-Marne		Tom	15 €
			CEE et Suisse	18 €
			Autres pays et abonnement en cours d'année : nous consulter.	
		Règlement	Au nom du « BIA »	
			CCP – La Source 46 727 83 C	